

PÉPINIÈRE DE PROJETS SAPS

SCIENCE AVEC ET POUR LA SOCIÉTÉ

2025-2026

1. Contexte

L'université souhaite poursuivre son implication dans la politique Science avec et pour la société (SAPS) inscrite dans son contrat d'objectifs d'établissement et s'appuyer sur le bilan positif des appels à projets SAPS engagé depuis 2023.

Afin de répondre de manière plus réactive à des propositions de valorisation (médiation, médiatisation...) de la recherche émanant de sa communauté scientifique, l'université met en place une pépinière de projets SAPS. Elle favorise le dépôt de propositions au fil de l'eau qui seront étudiées et financées dans le cadre de la labellisation SAPS.

Ce dispositif permettra de :

- **prolonger le volet valorisation/mémediation de projets de recherche achevés, ou en cours.** Ces projets peuvent avoir fait l'objet de financements internes à UBM, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'ANR ou d'autres dispositifs nationaux et internationaux.
- **formaliser des projets de valorisation issus des résultats de la recherche à destination du grand public** (sujets de thèse, d'HDR, axes de recherche au sein d'une unité de recherche, volet grand public d'un colloque...).

2. Qui peut déposer un projet ?

La porteuse ou le porteur de projet doit appartenir à l'une des catégories suivantes :

- **Enseignant.e-chercheur.e. ou chercheur.e, en activité,** rattaché.e à une unité de recherche de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- **Ingénieur.e de recherche, en activité,** rattaché.e à une unité de recherche de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- **Post-doctorant.e, en activité,** rattaché.e à une unité de recherche de l'Université Bordeaux Montaigne ;

- **Jeune docteur.e** (moins de 2 ans après la thèse), rattaché.e à une unité de recherche de l'Université Bordeaux Montaigne, (au moins un enseignant.e-chercheur.e. ou chercheur.e rattaché.e à une unité de recherche de l'Université Bordeaux Montaigne, en activité devra alors être compris dans l'équipe).

L'implication d'**étudiant.e.s de master ou en doctorat** est possible.

3. Les étapes du dépôt de projet SAPS

- 1 - Prise de contact avec l'équipe SAPS afin de faire identifier son projet : saps-recherche@u-bordeaux-montaigne.fr
- 2 - Participation (recommandée) à des temps de formation afin d'étoffer son projet
- 3 - Finalisation du formulaire de dépôt dans le respect du calendrier de réunion du comité SAPS*
- 4 - Evaluation du projet par le comité SAPS
- 5 - Diffusion de l'avis du comité SAPS au porteur du projet

* **Le Comité SAPS** évalue la qualité des projets et la sincérité de leur budget. Il est composé de représentants de l'université et d'acteurs professionnels de la médiation (CCSTI, musées...).

4. Calendrier

Le comité SAPS se réunit trois fois par année universitaire, en Novembre (pour financement en année N+1), Mars et Juin (pour financement en année N).

Pour l'année 2025-2026 :

Réunion d'information (salle MLR033 + visio)	Jeudi 2 octobre 2025 de 13h à 14h
Date limite de dépôt des dossiers	Mercredi 5 novembre 2025 à 17h
Passage en comité SAPS NOVEMBRE 2025	Entre le 12 et le 17 novembre
Présentation des projets en CR	Jeudi 20 novembre
Communication des résultats	Entre le 21 et le 25 novembre 2025
Réunion d'information (salle MLR033 + visio)	Jeudi 29 janvier 2026 de 13h à 14h
Date limite de dépôt des dossiers	Mercredi 4 mars 2026 à 17h
Passage en comité SAPS FEVRIER 2026	Entre le 9 et le 16 mars
Présentation des projets en CR	Jeudi 19 mars
Communication des résultats	Entre le 20 et le 25 mars 2026
Réunion d'information (salle MLR033 + visio)	Jeudi 2 avril 2026 de 13h à 14h
Date limite de dépôt des dossiers	Mercredi 3 juin 2026 à 17h
Passage en comité SAPS MAI 2026	Entre le 8 et le 16 juin
Présentation des projets en CR	Jeudi 18 juin 2026
Communication des résultats	Entre le 19 et le 24 juin 2026

4. Évaluation des dossiers

Tout dossier soumis devra obligatoirement préciser :

- la nature du projet de recherche achevé ou en cours d'achèvement à valoriser (de manière synthétique),
- le ou les objectifs du dispositif (Qu'est-ce que mon action va changer ? Quels sont les effets recherchés sur le public, les participants ?),
- le ou les publics ciblés,
- le ou les formats d'interventions projetés,
- la reproductibilité des actions envisagées,
- la répartition des tâches entre les participants,
- la valorisation et l'évaluation des résultats
- la planification des actions (planning, retroplanning),

Le cas échéant, le comité SAPS valorisera les points suivants :

- les éventuels objectifs pédagogiques (en lien avec les programmes scolaires),
- la liste des partenaires (associations, collectivités...),
- l'implication éventuelle des étudiants de master ou en doctorat, en précisant leur nombre et les tâches qui leur seront confiées

5. Financement

L'enveloppe annuelle (année civile) allouée à la Pépinière de projets SAPS est de vingt-deux milles euros (22 000€). Des cofinancements sont encouragés.

Une notification de soutien financier sera envoyée à chaque porteur lauréat. Celle-ci mentionnera le montant du soutien accordé, les modalités du suivi de réalisation (relevé d'activité), de communication (notamment la présence du logo SAPS sur les supports de communication ou sa mention écrite).

Pour chaque projet, un relevé des dépenses sera demandé. En cas de non-respect des engagements pris ou d'une utilisation non conforme, l'université se réserve le droit de demander un remboursement des sommes non consommées.

Pour toute question sur l'engagement des dépenses : laurence.canto@u-bordeaux-montaigne.fr
Pour toute question sur l'utilisation du soutien financier : saps-recherche@u-bordeaux-montaigne.fr